

Extrait du registre des délibérations

Conseil communautaire du 23 mars 2017

Objet : RD - Attribution d'une subvention à l'association Grégory Lemarchal à l'occasion du concert hommage au Phare

- date de convocation le 17 mars 2017
- nombre de conseillers en exercice : 82

L'an deux mille dix-sept, le jeudi vingt-trois mars à vingt heures, les membres du Conseil communautaire de Chambéry métropole - Cœur des Bauges, légalement convoqués, se sont réunis à Chambéry, Parc des expositions, Hall des conventions, sous la présidence de Xavier Dullin, président de Chambéry métropole - Cœur des Bauges.

- étaient présents : 70

| | |
|--------------------------------|---|
| Aillon-le-Jeune | Philippe Trepier |
| Aillon-le-Vieux | Christian Gogny |
| Arith | Pierre Gerard |
| Barberaz | David Dubonnet - Yvette Fetaz |
| Barby | Catherine Chappuis |
| Bassens | Anne Manipoud - Alain Thieffenat |
| Bellecombe-en-Bauges | Jean-Luc Berthalay |
| Challes-les-Eaux | |
| Chambéry | Philippe Bard - Josiane Beaud - Driss Bourida - Françoise Bovier-Lapierre - Aloïs Chassot - Nathalie Colin-Cocchi - Michel Dantin - Jean-Claude Davoine - Christine Dioux - Xavier Dullin - Henri Dupassieux - Marie-José Dussauge - Muriel Jeandet - Delphine Julien - Sylvie Koska - Bernadette Laclais - Claudette Levrot-Virot - Françoise Marchand - Dominique Mornand - Christian Papegay - Benoît Perrotton - Patrick Roulet - Isabelle Rousseau - Jean-Pierre Ruffier - Walter Sartori - Alexandra Turnar |
| Cognin | Jean-Pierre Beguin - Suzanne Boucher - Florence Vallin-Balas |
| Curienne | |
| Doucy-en-Bauges | Marie Perrier |
| Ecole | Annick Bonniez |
| Jacob-Bellecombette | Brigitte Bochaton - Bruno Stellan |
| Jarsy | Pierre Duperier |
| La Compôte | Jean-Pierre Fressoz |
| La Motte-en-Bauges | Damien Regairaz |
| La Motte-Servolex | Luc Berthoud - Christiane Boisselon - Denis Callewaert - Pascal Mithieux - Anne Routin - Sylvie Vuillemet |
| La Ravoire | Frédéric Bret - Marc Chauvin - Patrick Mignola - Françoise Van Wetter |
| La Thuile | Dominique Pommat |
| Le Châtelard | |
| Le Noyer | Philippe Gamen |
| Les Déserts | Michel André |
| Lescheraines | Albert Darvey |
| Montagnole | |
| Puygros | Gérard Marcucci |
| Saint-Alban-Laysse | Michel Dyen |
| Saint-Baldoph | Christophe Richel |
| Saint-Cassin | Hubert Marechal |
| Sainte-Reine | François Blanc |
| Saint-François de Sales | Maryse Fabre |
| Saint-Jean-d'Arvey | Bernard Januel |
| Saint-Jeoire-Prieuré | Jean-Marc Léoutre |
| Saint-Sulpice | |
| Sonnaz | Daniel Rochaix |
| Thoiry | |
| Vérel-Pragondran | Jean-Pierre Coendoz |
| Vimines | Lionel Mithieux |

- conseiller excusé représenté par un suppléant : 1

Philippe Dubonnet

- conseillers excusés ayant donné pouvoir : 10

de Louis Caille à Christophe Richel - de Jean-Benoît Cerino à Bernadette Laclais - de Danièle d'Agostin à Jean-Marc Léoutre - de Daniel Grosjean à Luc Berthoud - de Mustapha Hamadi à Driss Bourida - de Pierre Hemar à Xavier Dullin - de Céline Lapoléon à Michel Dyen - de Pierre Perez à Michel Dantin - de Dominique Saint-Pierre à Christian Papegay - de Jean-Maurice Venturini à Brigitte Bochaton

- conseillers excusés : 2

Stéphane Bochet - Jérôme Esquevin

Les décisions administratives peuvent faire l'objet d'un recours gracieux devant l'autorité territoriale ou d'un recours devant le tribunal administratif de Grenoble, dans le délai de deux mois :
- à compter de leur publication lorsque les décisions sont réglementaires,
- à compter de leur notification lorsque les décisions sont individuelles.

*identité provisoire

Conseil communautaire du 23 mars 2017

délibération n° 112-17 C

objet **RD - Attribution d'une subvention à l'association Grégory Lemarchal à l'occasion du concert hommage au Phare**

David Dubonnet, vice-président chargé des équipements collectifs, sportifs, associatifs et des relations avec les clubs sportifs, rappelle la disparition il y a dix ans de Grégory Lemarchal à l'âge de 24 ans, chanteur artiste de talent, originaire de l'agglomération chambérienne, victime de la mucoviscidose. L'association Grégory Lemarchal a été créée en juin 2007 pour sensibiliser le plus grand nombre sur cette maladie génétique, sur l'intérêt du don d'organes, et pour venir en aide aux malades.

Pour rendre hommage à Grégory Lemarchal, l'association a choisi d'organiser au Phare le vendredi 9 juin 2017 un concert unique qui marquera aussi les 10 ans de l'association. Ce concert dénommé « Entre Amis » sera parrainé par Nikos Aliagas, Patrick Fiori et Mickaël Landreau, mais aussi Slimane, Amel Bent, Vincent Niclo, Mickaël Miro, Quentin Mosimann, Julie Zenatti, Davide Esposito, Karine Ferri et bien d'autres artistes de la scène française.

Compte tenu de l'exceptionnel ambassadeur du territoire qu'est Grégory Lemarchal, ayant concouru à la notoriété et à l'image de Chambéry et son agglomération, et du fort rayonnement de l'évènement, il est proposé d'accorder une aide exceptionnelle de 20 000 € à l'association Grégory Lemarchal pour soutenir cette cause et contribuer au succès de cet évènement musical exceptionnel qui se tiendra au Phare.

Vu les statuts de Chambéry métropole - Cœur des Bauges qui disposent que la Communauté d'agglomération est compétente en matière de construction, d'entretien et de fonctionnement d'équipements culturels et sportifs d'intérêt communautaire,

Vu les crédits prévus au budget 2017,

Le Conseil communautaire de Chambéry métropole - Cœur des Bauges, après en avoir délibéré et à l'unanimité (Jean-Marc Léoutre ne prenant pas part au vote) :

Article 1 : accorde une subvention exceptionnelle de 20 000 € à l'association Grégory Lemarchal,

Article 2 : précise que ce montant est prévu au budget 2017.

le président,
Xavier Dullin

Accusé de réception - contrôle de légalité

Nature de l'acte : Délibération

Numéro attribué à l'acte : 112-17 C

Objet de l'acte : RD - Attribution d'une subvention à l'association Grégory Lemarchal à l'occasion du concert hommage au Phare

Thème Préfecture : 7 - Finances locales 5 - Subventions 2 - Subventions accordées 2 - Aux associations

Date de l'acte : 23 mars 2017

Annexe :

Identifiant de télétransmission : 073-200069110-20170323-lmc1H19242H1-DE

Identifiant unique de l'acte : lmc1H19242H1

Date de transmission en Préfecture : 03 avril 2017

Date de réception en Préfecture : 03 avril 2017